

Conditions de retour des Camions d'occasion DAF



Cher client,

Nous sommes ravis que vous ayez choisi DAF Trucks et/ou PACCAR Financial.

Les retours de véhicules à PACCAR Financial / DAF Trucks doivent se dérouler conformément aux « Conditions de retour » décrites dans ce document. Si les Conditions de retour ne sont pas respectées, PACCAR Financial et/ou DAF Trucks facturent des frais, qui peuvent être déduits de toute créance de PACCAR Financial et/ou de DAF Trucks à l'égard du client, quelles que soient les circonstances. Les frais à appliquer sont déterminés d'après le rapport d'inspection du véhicule retourné. Afin d'éviter tout risque de frais, il est recommandé de demander à votre Distributeur DAF d'inspecter votre véhicule avant de le retourner et d'effectuer les travaux nécessaires pour que l'état du véhicule vous permette de respecter les « Conditions de retour ». Un Distributeur DAF possède les connaissances et les compétences nécessaires pour effectuer ces travaux, afin de garantir l'absence de frais à la suite de l'inspection par PACCAR Financial / DAF Trucks. Cette brochure est un guide pour faciliter le traitement du retour de votre véhicule. Veuillez également consulter les « conditions » détaillées à la fin de cette brochure.

Cette brochure contient des exemples illustrés d'usures normales qui n'entraîneront pas de réclamations lors du retour de votre véhicule. De plus, vous y trouverez des exemples de dommages à éviter et à faire réparer absolument par un Distributeur DAF agréé avant de retourner votre véhicule.

Vous trouverez plus d'informations sur l'entretien correct de votre véhicule dans le manuel. Votre Distributeur DAF le plus proche se fera un plaisir de vous conseiller.





Véhicule – extérieur de la cabine

Acceptables

Rayures légères, rayures superficielles dues à une utilisation quotidienne. Les rayures jusqu'à 30 mm sont acceptables avec un maximum de 3 rayures par panneau.



Réparations nécessaires

Fissures et bosses causées par un accident. Les rayures de plus de 30 mm ne sont pas acceptables.



Les bandes décoratives doivent être retirées par un professionnel, de manière à ce qu'il ne reste aucun résidu de peinture ou de colle.



Tous les autocollants doivent être retirés. Tout dommage résultant de cette opération doit être réparé par des experts.



Véhicule – extérieur, arrière de la cabine

Acceptables

Rayures légères à l'arrière de la cabine. Les rayures jusqu'à 30 mm sont acceptables avec un maximum de 3 rayures à l'arrière de la cabine.



Réparations nécessaires

Arrière renforcé.



Véhicule – extérieur, aérodynamisme

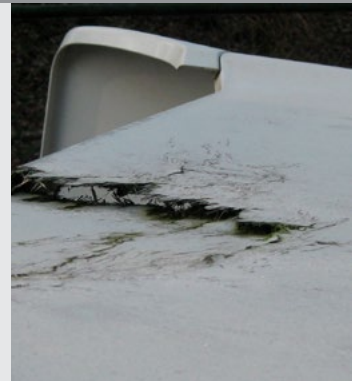
Acceptables

Rayures légères, rayures superficielles sur le déflecteur.



Réparations nécessaires

Fissures et fracture du déflecteur.



Rayures légères, rayures superficielles sur les ailes.



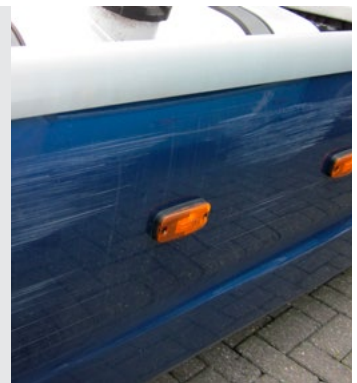
Fissures et fracture des ailes.



Rayures légères, rayures superficielles sur les jupes latérales.



Rayures profondes et graves, fissures et toute fracture des jupes latérales.



Rayures légères, rayures superficielles sur l'extérieur des déflecteurs d'air.



Rayures profondes et graves, fissures et fracture des déflecteurs d'air.



Véhicule – extérieur, châssis

Acceptables

Rayures légères et rayures superficielles dues à une utilisation quotidienne.



Réparations nécessaires

Châssis déformé.



Rayures superficielles sur les marches menant à la plateforme.



Marches déformées ou tordues.



Rayures superficielles dues à l'utilisation quotidienne de la plateforme.



Plateformes déformées / bosselées et desserrées.



Véhicule – extérieur, marche pied

Acceptables

Rayures légères, rayures superficielles causées par une utilisation quotidienne.



Réparations nécessaires

Fissures et/ou cassures du marche pied.



Vitres, rétroviseurs et feux

Acceptables

Rayures superficielles sur les feux dues à une utilisation quotidienne. Le bloc de phare est propre, aucune condensation et aucune saleté ne peut y pénétrer.



Réparations nécessaires

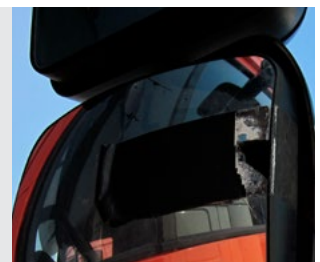
Fissures et trous dans le verre du feu ou support de feu tordu.



Rayures superficielles sur le rétroviseur.



Cassure et/ou fissure du rétroviseur. Endommagement du boîtier de rétroviseur et des protections.



Rayures superficielles sur le feu combiné dues à une utilisation quotidienne. Le bloc de feu combiné est propre, aucune condensation et aucune saleté ne peut y pénétrer.



Fissures et trous dans le bloc de feu combiné.



Pare-brise

La vitre avant et les vitres latérales doivent être dépourvues de dommages, d'éclats, de fissures et de trous.



Véhicule – extérieur, pare-chocs / calandre

Acceptables

Légères rayures et éraflures, qui n'entraînent pas de déformations et correspondent à une usure normale.



Réparations nécessaires

Pare-chocs renforcés, tordus ou déformés.



Dommages mineurs dus aux impacts de gravillons.



Dommages et fissures de la calandre.



Véhicule – extérieur, barre anti-encastrement

Acceptables

Dommages mineurs et corrosion dus à une usure normale qui ne compromettent pas la sécurité et l'efficacité.



Réparations nécessaires

Barre anti-encastrement tordue ou déformée, support associé dans le même état.



Véhicule – extérieur, hayon élévateur

Acceptables

Domages mineurs et corrosion dus à une usure normale qui ne compromettent pas la sécurité et l'efficacité.



Réparations nécessaires

Hayon élévateur tordu ou déformé, support associé dans le même état.



Véhicule – extérieur, espace de chargement

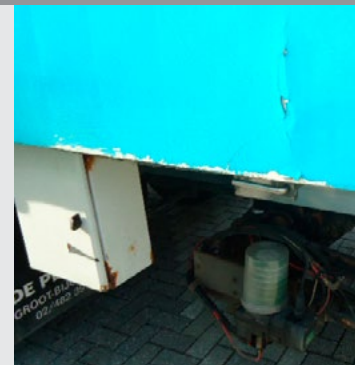
Acceptables

Rayures légères sur la carrosserie causées par une utilisation normale.



Réparations nécessaires

Trous ou fissures dans la carrosserie qui sont recouverts de plaques, bouchés ou restaurés de manière négligente.



Légère détérioration des angles de la base du conteneur, où l'apprêt n'est pas visible.



Angle du système de chargement de fret bosselé et bord de chargement tordu.



Rayures légères à l'intérieur de l'espace de chargement, sur le sol et les parois latérales.



Trous ou fissures à l'intérieur de l'espace de chargement, sur le sol et les parois latérales.



Véhicule – extérieur, pare-boue

Acceptables

Éraflures sur le pare-boue. Rayures superficielles dues à une utilisation quotidienne.

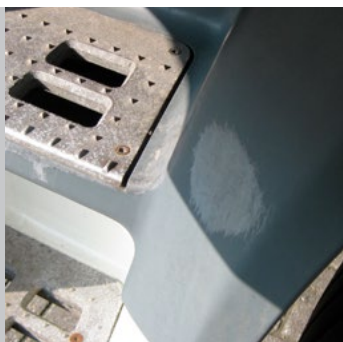


Réparations nécessaires

Fissures, trous et fracture du pare-boue.



Éraflures sur le pare-boue. Rayures superficielles dues à une utilisation quotidienne.



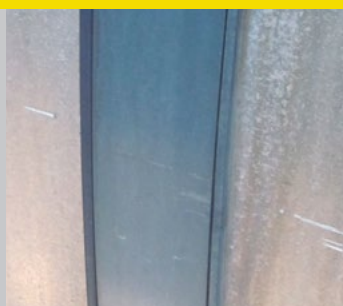
Fissures sur le pare-boue.



Véhicule – extérieur, réservoir de carburant

Acceptables

Rayures superficielles dues à une utilisation quotidienne.



Réparations nécessaires

Renforcements, adaptations avec soudures et déformation du ou des réservoirs de carburant et des supports.



Véhicule – extérieur, pneus

(voir les conditions de retour relatives aux pneus à la fin de cette brochure)

Acceptables

Légère détérioration des jantes / enjoliveurs due à l'usage.



Réparations nécessaires

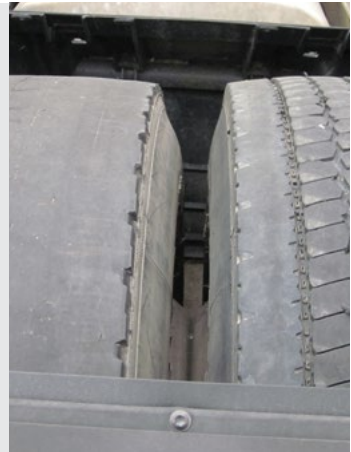
Jantes / enjoliveurs tordus ou jantes fissurées.



Usure normale des pneus avec une bande de roulement d'au moins 8 mm sur toutes les roues.



Dispositions de profil irrégulières sur le même axe. Pneus rechapés sur les essieux directeurs. Pneus présentant des entailles sur n'importe quel essieu.



Usure normale de la carcasse de pneu et perforations du profil.



Fissures dans la carcasse de pneu et perforations du profil ou dommages sur les flancs.



Les dimensions des pneus sont les mêmes que celles indiquées sur les papiers du véhicule.

Marques et profils de pneus différents sur l'essieu 1. Pneus pour arbre de transmission montés sur l'arbre de direction et vice versa.

Véhicule – intérieur, sièges

Acceptables

Taches légères et contamination dues à une utilisation normale, qui peuvent être éliminées par un nettoyage régulier.



Réparations nécessaires

Taches sur les sièges, qui ne peuvent pas être éliminées avec un nettoyant standard. Trous causés par brûlure.



Usure de la housse de siège due à une utilisation quotidienne.



Fissures et coupures dans les housses de siège en raison d'une mauvaise utilisation ou d'un entretien inapproprié.



Véhicule – intérieur Tableau de bord

Acceptables

Tachygraphe étalonné, fonctionnel.



Réparations nécessaires

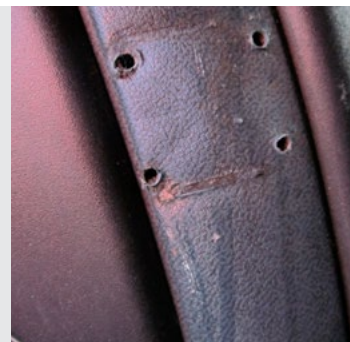
Tachygraphe manquant ou tachygraphe montrant des signes d'altération.



Rayures et trous légers, réparés par des experts.



Profondes rayures ou marques sur le tableau de bord. Trous percés dans le tableau de bord. Plaques de protection manquantes.



Véhicule – intérieur, plancher

Acceptables

Légères éraflures et usure dues à une utilisation quotidienne.



Réparations nécessaires

Fissures et coupures sur les revêtements de sol ou les tapis de sol.



Véhicule – intérieur

Acceptables

Réfrigérateur nettoyé.



Réparations nécessaires

Réfrigérateur non nettoyé.



NOUVELLE GÉNÉRATION DAF

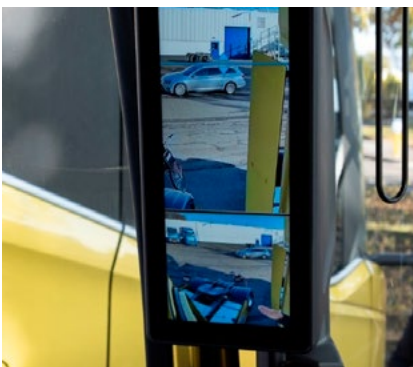


Conditions applicables au retour des véhicules d'occasion.

Véhicules équipés d'un Système de Vision Numérique DAF (DDVS)

Les objectifs et les écrans d'affichage des caméras doivent être intacts, entièrement opérationnels et fournir une image nette.

La caméra escamotable doit pouvoir se rétracter et être entièrement opérationnelle.



Véhicules avec DDVS et DAF Corner View

Les objectifs et les écrans d'affichage des caméras doivent être intacts, entièrement opérationnels et fournir une image nette.

La Caméra DAF Corner View doit être en bon état et entièrement opérationnelle.

La caméra escamotable doit pouvoir se rétracter et être entièrement opérationnelle.



Véhicules équipés d'un système de détection d'objets dans l'angle mort (BSOD) City Turn Assist

Le système doit être entièrement opérationnel, de même que le dispositif d'affichage d'avertissement à LED, situé sur le montant A côté passager.



Protections de passage de roue fermées

Les protections de passage de roue fermées doivent être présentes et dépourvues de fissures ou de signes de rupture.



Défecteurs d'air

Tous les déflecteurs d'air de forme concave et les extensions de cabine doivent être présents et dépourvus de fissures ou de signes de rupture.



Les extensions de jupe latérale, si montées en usine, doivent être présentes et intactes.



Les deux tiges de basculement de cabine doivent être présentes et rangées derrière les panneaux d'angle à l'avant de la cabine.



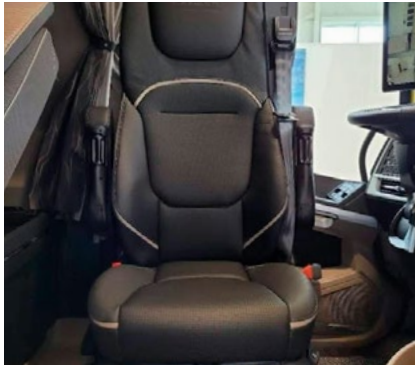
Infodivertissement embarqué

La connexion du chargeur sans fil et du mode de projection IVI doit être entièrement opérationnelle.



Lorsque le véhicule est équipé d'un siège chauffeur à base pivotante, d'un siège chauffeur ou d'un siège passager avec siège de cinéma et fonction table

Les sièges doivent être entièrement opérationnels et en bon état.



Véhicules équipés d'un matelas réglable

Le matelas doit être entièrement opérationnel et en bon état.



Conditions applicables au retour des véhicules d'occasion

1. Le ou les véhicules doivent être retournés à un Centre DAF Used Truck Center officiel, sauf accord contraire avec le directeur d'exploitation des actifs, DAF Used Trucks.
2. Le ou les véhicules doivent être retournés avec suffisamment de carburant / d'huile moteur / d'AdBlue pour que le témoin de niveau minimum de carburant / d'huile moteur / d'AdBlue sur le tableau de bord ne s'allume pas.
3. Les réservoirs de carburant et d'AdBlue ne doivent pas être contaminés, doivent être solidement fixés au véhicule et dépourvus de bosses et de dommages majeurs.
4. Le ou les véhicules doivent avoir été utilisés avec le carburant / l'AdBlue conforme à la norme approuvée par DAF Trucks.
5. Les composants ou systèmes mécaniques, électriques, électroniques, hydrauliques, à air comprimé, de la chaîne cinématique et des soupapes d'air ne doivent présenter aucun défaut et/ou aucune fuite importante. Le chauffage auxiliaire et le refroidisseur de stationnement doivent être entièrement opérationnels et en bon état.
6. Le ou les véhicules doivent être entretenus et réparés conformément aux programmes d'entretien et aux instructions de réparation officiellement recommandés par DAF Trucks NV, à l'aide de pièces conformes OEM ou de pièces de qualité comparable. Le client doit être en mesure de prouver que le véhicule a été entretenu et réparé conformément aux programmes d'entretien et aux instructions de réparation officiellement recommandés par DAF Trucks NV. Le prochain programme d'entretien doit être programmé via le tableau de bord. Si le dernier entretien n'a pas été effectué (conformément au programme d'entretien officiel recommandé par DAF Trucks NV), son coût est facturé au client.
7. Le ou les véhicules doivent être dépourvus de tout dommage causé par un accident et de tout dommage causé par la corrosion pendant le fonctionnement du véhicule.
8. Aucune zone vitrée (phares, pare-brise, vitres latérales et éclairage) ne doit être endommagée. Les pare-brise et les vitres latérales doivent être bien fixés et étanches. Les éclats, les fissures et les trous ne sont pas acceptables.
9. Le ou les véhicules doivent être dépourvus de tout défaut qui enfreindrait les dispositions légales, par exemple les normes sur les émissions.
10. Tout dommage dû à un impact sur le train roulant du véhicule n'est pas acceptable.
11. L'intérieur de la cabine doit être intact et son nettoyage, de qualité professionnelle. Les taches à l'intérieur dues à des fuites d'eau ne sont pas acceptables.
12. Le nettoyage de l'extérieur de la cabine et/ou de la superstructure doit être de qualité professionnelle, les autocollants / noms de société doivent être retirés et il ne doit rester aucun résidu d'autocollant.
13. La carrosserie et les équipements supplémentaires doivent être entretenus et réparés conformément aux recommandations du fabricant et aux normes industrielles les plus strictes ou à l'aide de pièces de qualité comparable.
14. Le test de décharge des batteries du véhicule doit être concluant et ces batteries doivent permettre de démarrer le véhicule à froid. Les batteries du véhicule sont de même spécification ou de spécification équivalente aux batteries DAF Trucks NV d'origine installées en usine et doivent être en bon état de fonctionnement sans assistance, ce qui fait l'objet d'un test lors de l'inspection du véhicule retourné. Si le véhicule est équipé de batteries AGM (à tapis de verre absorbant), le véhicule retourné doit également être équipé de ce type de batterie.
15. Tous les équipements d'origine montés ou remplacés (radios, prise de force, réfrigérateurs, etc.) doivent être conformes OEM et dépourvus de défauts.
16. Toutes les garnitures de frein et plaquettes de frein doivent avoir au moins 50 % de matériau d'usure restant. Les disques et tambours doivent être dépourvus de fissures et d'autres dommages.
17. Tous les équipements auxiliaires qui n'étaient pas inclus dans le contrat de location ou de rachat doivent avoir été retirés de manière professionnelle sans endommager le véhicule ou diminuer sa valeur.
18. L'inspection technique (de sécurité) légale réalisée dans le pays d'exploitation du ou des véhicules doit être concluante.
19. À la date de retour, l'inspection technique légale du ou des véhicules doit être encore valide pendant au moins six mois.
20. Toute intervention associée à un rappel de produit (campagnes Service Field Action) qui n'a pas eu lieu dans la période limite est facturée au client.
21. Les documents d'enregistrement du véhicule, les certificats de test et le certificat d'étalonnage du tachymètre, ainsi que tous les articles, comme l'ensemble des clés, codes d'accès (numériques), cartes de codage, accessoires et de l'équipement de support, qui doivent être considérés comme faisant partie ou dédiés au véhicule doivent être transmis à l'entreprise de location ou à l'acheteur du ou des véhicules à la livraison. Le client doit payer des frais s'il n'est pas en mesure de fournir ces documents.
22. Le véhicule doit être retourné dans la même couleur de base que lorsqu'il a quitté l'usine, c'est-à-dire complètement blanc, rouge, etc. Dans le cas où un véhicule serait retourné dans une couleur différente de la couleur d'usine, des frais appropriés sont appliqués pour ramener le véhicule à sa couleur d'usine d'origine, sauf accord contraire avec le directeur d'exploitation des actifs, DAF Used Trucks. L'utilisation de transferts amovibles constitue la meilleure solution pour appliquer une couleur personnalisée sans risquer d'aller à l'encontre des conditions de retour contractuelles décrites dans ce document.
23. Les véhicules équipés d'un système DAF Connect actif doivent faire l'objet d'une désactivation du système par le client.
24. Une fois que le client a retourné le ou les véhicules, PFE / DAF désigne une personne choisie par DAF Trucks et/ou PACCAR Financial chargée de fournir un rapport d'inspection sur l'état du ou des véhicules retournés, y compris éventuellement d'indiquer les coûts possibles de réparation et/ou de remplacement à engager pour remettre le ou les véhicules dans un état conforme aux Conditions de retour convenues. Le client accepte de dédommager intégralement PFE / DAF pour toutes les dépenses engagées par PFE / DAF associées à l'état du ou des véhicules non conformes aux Conditions de retour convenues.

Conditions de retour des pneus et des roues :

1. Normes de retour de pneus acceptées :

Essieux avant :

Bande de roulement de 8 mm minimum – marques haut de gamme reconnues (cf. la liste ci-dessous)

Les carcasses de pneus doivent être d'origine
Rechapages non acceptables.

Essieux arrière :

Bande de roulement de 8 mm minimum – marques haut de gamme reconnues
(cf. la liste ci-dessous)

Les rechapages « à chaud » de marques haut de gamme reconnues sont autorisés.

Marques haut de gamme reconnues :

MICHELIN
GOODYEAR
BRIDGESTONE
CONTINENTAL
PIRELLI
HANKOOK
YOKOHAMA
UNIROYAL (Continental)
FIRESTONE (Bridgestone)
KUMHO

2. Les véhicules équipés en usine de pneus à faible résistance au roulement (LLR) conformément au Règlement européen 2020/740 sur l'étiquetage A en relation avec l'efficacité énergétique des pneus doivent être retournés avec des pneus LLR dont l'efficacité énergétique est étiquetée A conformément au Règlement européen 2020/740.

• Bande de roulement de 6 mm minimum – essieux avant et arrière.

Marques LRR reconnues :

Michelin
Goodyear
Pirelli
Continental

3. Toutes les roues doivent être dépourvues de bosses.
4. Les véhicules équipés en usine de jantes en alliage doivent être retournés avec des jantes en alliage
5. Les pneus recreusés ne sont pas acceptables, quelle que soit la roue
6. L'année de production du pneu n'est pas antérieure à l'année de production du véhicule.

Le client déclare avoir lu le présent document « Conditions de retour » et comprendre pleinement que les conditions qui y sont stipulées s'appliquent à tous les véhicules loués par PACCAR Financial (« PF ») au client ou faisant l'objet d'un contrat de rachat de DAF Trucks (« DAF »). En signant le présent document, le client accepte les présentes Conditions de retour et accepte expressément de retourner le ou les véhicules à la date de résiliation contractuelle stipulée dans le contrat de location conclu entre le client et PF ou le contrat de rachat entre le client et DAF.

Par la présente, j'accepte les conditions de retour telles qu'elles sont stipulées dans ce guide :

Nom du client :

Signé par :

Date :

Signature :

DAF Trucks N.V.
Hugo van der Goeslaan 1
P.O. Box 90065
5600 PT Eindhoven
Pays-Bas
Tél. : +31 (0) 40 21 49 111
www.daf.com

Manuel
Hugo van der Goeslaan 1
P.O. Box 8
5600 AA Eindhoven
Tél. : +31 (0) 40 214 5000
pfe.info@paccar.com
www.paccarfinancial.eu

Camions d'occasion DAF
Tél. : +31 (0) 40 214 3638
E-mail : Usedtrucks@daftrucks.com

Cette publication n'est fournie qu'à titre indicatif. DAF Trucks N.V. se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques des produits. Les produits et services mentionnés sont conformes aux directives européennes en vigueur au moment de leur vente, mais peuvent varier en fonction du pays. Pour obtenir les informations les plus récentes, contactez votre distributeur DAF agréé.



ISO14001
Système de gestion
environnementale



IATF16949
Système de gestion de la qualité

FR-0922